

# Séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2011

Le vingt sept octobre deux mille onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Jean-guy LECOUTEUX**, Maire.

**Date de convocation** : 20 septembre 2011      **Date d'affichage** : 20 septembre 2011

**Membres en exercice** : 19      **Présents** : 14      **Votants** : 18

**Étaient présents** : Gérard **DUVAL**, Laurent **LEFEBVRE**, Pascal **KNOBELSPIESS**, Didier **LEROY**, Patrice **PETIT**, Anthony **RENAUD**, Chryseline **GAUTIER**, Jean-François **DESCHAMPS**, Isabelle **DELAISEMENT**, Danièle **LASNON**, Odile **BIGO**, Christian **BRUMACHON** et Florence **LOUVET**.

**Absente** : Françoise **DENEUVE**

**Pouvoirs** : Annie **PRIEUR** pouvoir à Jean-guy **LECOUTEUX**, Catherine **MERLEN** pouvoir à Isabelle **DELAISEMENT**, Véronique **LOUET** pouvoir à Odile **BIGO** et Marie-Claude **LEGALLICIER** pouvoir à Florence **LOUVET**.

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente,

## Délibérations :

- Finances :
  - Décisions modificatives au budget primitif 2011,
- Remise gracieuse de pénalités sur taxe d'urbanisme,
- Zac des Génétais:
  - Résultat de l'enquête publique concernant l'autorisation au titre des articles L 214.1 et suivants du code de l'environnement,
- Crèche municipale:
  - Résultat de l'appel d'offres concernant le choix d'entreprises,
- Comité de liaison des élus :
  - Approbation des nouveaux statuts,
- Questions diverses.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2011.

Il est adopté par :

- 16 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS.

Le procès-verbal a été signé par tous les membres du conseil à l'exception de Madame Florence LOUVET et Madame Marie-Claude LEGALLICIER.

**FINANCES**Décisions modificatives au budget primitif 2011

N° de CPT	LIBELLE	AUGMENTATION DES CHARGES PREVISIONNELLES	DIMINUTION DES CHARGES PREVISIONNELLES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT COMPTES DE CHARGES</b>			
60613	COMBUSTIBLE	12 100,00 €	
61350	LOCATIONS MOBILIERES	500,00 €	
61521	ENTRETIEN TERRAINS	1 000,00 €	
61522	ENTRETIEN BATIMENTS	5 000,00 €	
61523	ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX		10 000,00 €
61551	ENTRETIEN MAT. ROULANT		2 000,00 €
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS		2 000,00 €
61600	ASSURANCES	3 000,00 €	
61840	VERS. A ORG. DE FORMATION	2 500,00 €	
61880	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 000,00 €	
62250	INDEMNITES AU COMPTABLE	1 000,00 €	
63512	TAXES FONCIERES	200,00 €	
64110	REMUN PERSONNEL TITULAIRE		15 000,00 €
64130	REMUN PERSONNEL NON TITULAIRE	10 000,00 €	
64580	AUTRES COTISATIONS	5 000,00 €	
65715	GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	1 444,00 €	
66110	CHARGES FINANCIERES		5 000,00 €
67500	VNC DES IMMO CEDEES	18 500,00 €	
,023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 886,00 €	

N° de CPT	LIBELLE	DIMINUTION DES PRODUITS PREVISIONNELS	AUGMENTATION DES PRODUITS PREVISIONNELS
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT COMPTES DE PRODUITS</b>			
73110	CONTRIBUTIONS DIRECTES		8 282,00 €
73812	TAXES ADDITIONNELLES Dts de MUTATION	107,00 €	
74110	DOTATION FORFAITAIRE	2 017,00 €	
74121	DOT. DE SOLIDARITE RURALE	1 206,00 €	
74750	COMPENSATION COMM. D'AGGLO		34 013,00 €
74833	ETAT - COMPENS. AU TITRE T.P.	1 513,00 €	
74834	ETAT - COMPENS. EXO T. FONC.		196,00 €
74835	ETAT - COMPENS. EXO T. HAB.	1 318,00 €	
74880	AUTRES ATT. ET PARTICIPATIONS		600,00 €
64190	RBT SUR REMUNERATIONS	5 000,00 €	
77130	LIBERALITES RECUES		450,00 €
77500	PRODUIT DE CESSION DES IMMO.		3 350,00 €
77600	DIF. SUR REALISATION D'ACTIFS		15 150,00 €
77800	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		8 250,00 €

N° de CPT	LIBELLE	AUGMENTATION DES DEPENSES PREVISIONNELLES	DIMINUTION DES DEPENSES PREVISIONNELLES
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>COMPTES DE DEPENSES</b>		
16 2316 - 96	RBT D'EMPRUNTS ECLAIRAGE PUBLIC	39 640,00 €	10 000,00 €
	<b>COMPTES DE RESSOURCES</b>	<b>DIMINUTION DES RESSOURCES PREVISIONNELLES</b>	<b>AUGMENTATION DES RESSOURCES PREVISIONNELLES</b>
,021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT  FC TVA	1 246,00 €	30 886,00 €

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ.

## **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES PENALITES SUR TAXE D'URBANISME** **Pénalités de retard.**

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de Monsieur PAREYT, qui sollicite auprès de la Trésorerie de MONTIVILLIERS, la remise gracieuse de 967 euros, dus pour non paiement dans les délais de la taxe d'urbanisme, dont il est redevable au titre du permis de construire n° 06907R00.

En application de l'article L251 A du livre des procédures fiscales, le conseil municipal est compétent pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement des taxes d'urbanisme.

Après échange de vues, le conseil municipal décide d'accorder le dégrèvement demandé par Monsieur PAREYT, pour 967 euros.

***A L'UNANIMITE***

## **ZAC DES GENETAIS**

### **Résultat de l'enquête publique et conclusions du Commissaire Enquêteur concernant l'autorisation au titre des articles L 214.1 et suivants du code de l'environnement**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 26 avril 2011, le conseil municipal a autorisé la Sté ARTEMIS à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du guichet unique de la Police de l'Eau de la Préfecture de Rouen,

- Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2011, une enquête publique a été prescrite **du lundi 12 septembre 2011 au mercredi 12 octobre 2011 inclus**, sur la demande présentée par la société SAS Prestige Foncier – 1609, route de Lyons à MONTMAIN, pour obtenir l’autorisation au titre des articles L 214.1 et suivants du code de l’environnement d’aménager la ZAC des GENETAIS,
- Vu le rapport et les conclusions de Monsieur Alain LOISEL, Commissaire Enquêteur, donnant un avis favorable au projet d’autorisation au titre L 214.1 et suivants du code de l’environnement d’aménager la ZAC DES GENETAIS selon les modalités décrites dans le dossier qui y est joint.

Après avoir délibéré, le conseil municipal entérine les conclusions du rapport du commissaire enquêteur, et confirme l’autorisation au titre des articles L 214.1 et suivants du code de l’environnement, d’aménager la ZAC des GENETAIS.

## **CRECHE MUNICIPALE**

### **Résultat de l’appel d’offres concernant le choix d’entreprises**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats des délibérations de la commission d’appel d’offres.

La commission d’appel d’offres s’est réunie une première fois le 15 juillet 2011 afin de procéder à l’ouverture des plis des entreprises qui ont répondu à la consultation. Elle a vérifié que tous les dossiers étaient complets et a décidé qu’après examen que les offres seraient analysées le 5 septembre 2011.

Le 5 septembre 2011, la commission d’appel d’offres a décidé de:

- Retenir pour le lot n°6 – sols souples /carrelage / faïence, l’entreprise GAMM avec l’option chape,
- Lancer la négociation (conformément à l’article 28.2 du code des marchés publics) suite aux offres infructueuses pour les lots :
  1. Gros-œuvre, en demandant de chiffrer les travaux de démolition prévus au lot 0 déconstruction,
  2. Charpente/Couverture/Etanchéité, en élargissant la consultation à d’autres entreprises,
  3. Menuiseries extérieures aluminium,
  4. Menuiseries intérieures/Cloisons/Doublages/Plafond,
  5. Plafonds suspendus,
  7. Peinture,
  8. Plomberie/Chauffage avec option en moins-values pour la chape,
  9. Electricité.

Le 27 septembre 2011, la commission d’appel d’offres a constaté que le lot n° 2 devait faire l’objet de demandes complémentaires.

Le 24 octobre 2011, la commission d'appel d'offres a arrêté la liste des entreprises suivantes :

RECAPITULATION DES ENTREPRISES MIEUX-DISANTES TOUS CORPS D'ETAT - SOLUTION DE BASE APRES NEGOCIATION + OPTIONS RETENUES											
LOTS N°	CORPS D'ETAT		MONTANT HT SOLUTION DE BASE	OPTIONS RETENUES						TOTAL BASE + OPTIONS RETENUES	
				Gâche électrique sur porte d'entrée du sas	Store écran intérieur en textile de verre dans salle de jeux	Store à bandes verticales orientables et repliables dans bureaux	Chape ciment sur plancher chauffant	Système anti-intrusion	Interphonie porte accès parking et sas		Sonnerie
0	DECONSTRUCTION	CARTIER	15 800,00							15 800,00 €	
1	GROS-ŒUVRE / AMENAGEMENTS EXTERIEURS	CARTIER	150 790,11							150 790,11 €	
2	CHARPENTE / COUVERTURE / ETANCHEITE	GALLIS	46 430,02							46 430,02 €	
3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	S.G.M.	35 795,00	150,00						35 945,00 €	
4	MENUISERIES INT. / CLOISONS / DOUBLAGES / PLAFONDS	POLYTRAVAUX	36 839,54		405,00	164,70				37 409,24 €	
5	PLAFONDS SUSPENDUS	I.P.C.	4 370,57							4 370,57 €	
6	SOLS SOUPLES / CARRELAGES / FAIENCE	GAMM	9 738,03				3 925,00			13 663,03 €	
7	PEINTURE	SOGEP	7 100,00							7 100,00 €	
8	PLOMBERIE / CHAUFFAGE / PLOMBERIE	SAVEC	58 700,00				-6 556,00			52 144,00 €	
9	ELECTRICITE	OISSELEC	14 800,00					2 431,00	616,00	210,00	18 057,00 €
	<b>Total HT</b>		<b>380 363,27</b>							<b>381 708,97 €</b>	

Monsieur le Maire rappelle que le démarrage des travaux ne pourra avoir lieu qu'après l'obtention de la subvention du Département ou de la dérogation, tel qu'indiqué dans l'acte d'engagement à signer entre les entreprises et la commune.

Madame Florence LOUVET regrette que la maison communale de la rue du Clos Thomas soit démolie alors qu'elle aurait pu être mise à disposition des associations.

Monsieur Laurent LEFEBVRE lui répond que vu l'état d'insalubrité de ce bâtiment, la démolition s'impose.

Monsieur le Maire complète en indiquant que les associations méritent beaucoup mieux que des locaux insalubres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres par 15 voix POUR 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché à intervenir.

## **COMITÉ DE LIAISON DES ELUS « pour Europe-Inter-Echange »**

### **Approbation des nouveaux statuts**

Monsieur le Maire présente le projet de nouveaux statuts du Comité de Liaison des Elus pour « Europe-Inter-Echange ».

Monsieur Anthony RENAUD s'interroge sur le bien fondé de la structure du Comité de Liaison des élus en plus de l'Association Europe Inter Echange, ce sentiment est partagé par bon nombre des membres du Conseil.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte par : 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS les nouveaux statuts Comité de Liaison des Elus pour Europe Inter Echange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.